

## PERDRE DU POIDS AVEC SUMMER KÉTO

L'accroche publicitaire ne vous a pas échappé : « Des scientifiques en état de choc ! Une étudiante de Montpellier a créé une formule unique à base de plantes qui permet de perdre 10 à 15 kilos par mois sans régime ni sport ! »

Différentes astuces vont être dès lors utilisées pour vous faire devenir client ou cliente.

Première astuce : la théorie du complot.

« Les grandes sociétés pharmaceutiques ne veulent pas que vous le sachiez. »

Deuxième astuce : la compassion.

« Emilie FAURE est en surpoids depuis l'enfance. Elle a toujours voulu perdre du poids mais elle n'y est jamais parvenue. » « Elle pesait plus de 100 kilos lors de la remise de son diplôme de fin d'études secondaires à la Faculté de Médecine Montpellier-Nîmes. En deux mois cette fille unique a réussi à perdre plus de 35 kilos grâce à son innovation. »

La troisième astuce : la loterie

Vous participez en direct à un tirage au sort (roue de la fortune) vous permettant de gagner une réduction de prix ou une gratuité du produit. Bien évidemment, la roue s'arrête devant la case « gratuité » et vous gagnez une bouteille d'essai gratuite de **KÉTO** BHB Gummies.

La quatrième astuce : la technique de la pénurie.

« Disponibilité actuelle faible, » « Risque d'épuisement des stocks élevé » : l'objectif est de provoquer une commande immédiate de votre part.

Convaincu par tous ces arguments, vous effectuez votre commande et vous constatez que la bouteille d'essai est certes gratuite, mais que 9,95 € vous sont facturés au titre des frais d'expédition. Vous communiquez votre numéro de carte bancaire et vous validez cette commande.

Hélas, vous n'avez certainement pas remarqué un paragraphe pourtant primordial : « Si vous pensez que **KÉTO** BHB Gummies n'est pas pour vous, annulez dans les 12 jours pour éviter d'être inscrit à notre programme d'adhésion pour 49,95 € (prix d'achat). Nous renouvelerons votre stock tous les

30 jours après la fin de la période d'essai de 12 jours pour le prix réservé aux membres, plus les frais de port chaque mois. »

Perdre du poids ? Rien n'est garanti. Perdre de l'argent ? Une certitude, car vous êtes tombé dans le piège de l'abonnement caché. Et, bien évidemment, le numéro de carte bancaire que vous avez communiqué pour régler les frais de port (9,95 €) sera réutilisée chaque mois.



**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex ([contact@arnaques-infos.org](mailto:contact@arnaques-infos.org)). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** ([president@arnaques-infos.org](mailto:president@arnaques-infos.org))